
Mise en œuvre de l'enseignement

HISTOIRE DES ARTS

EN ÉCOLE, EN COLLÈGE ET EN LYCÉE

Introduction à l' « histoire des arts » de l'école au lycée

- Depuis la rentrée 2008 dans le premier degré,
- Depuis la rentrée 2009 au collège,
- Ce texte officiel présentant cet enseignement est en lien avec ceux des différentes disciplines concernées ainsi qu'avec celui du 1er degré.

Un enseignement novateur

- Un enseignement obligatoire
- Un enseignement fondé sur une approche pluridisciplinaire et transversale d'œuvres d'art
- Un enseignement qui nécessite de renforcer les partenariats culturels
- Un enseignement qui implique la constitution d'un nouveau champ de savoirs défini à partir des périodes historiques et de six grands domaines artistiques.

4

Les périodes historiques

- En relation avec les programmes d 'histoire
- De la préhistoire à la période contemporaine
- Sur des aires géographiques et culturelles variées

Les six grands « domaines artistiques »

- Les arts de l'espace
- Les arts du langage
- Les arts du quotidien
- Les arts du son
- Les arts du spectacle vivant
- Les arts du visuel

Les objectifs ciblés

- Permettre aux élèves d'être en contact avec les œuvres
- Leur permettre de découvrir les institutions culturelles et artistiques
- Les amener à construire une culture artistique personnelle fondée sur des œuvres de référence
- Leur permettre d'accéder progressivement au rang « d'amateurs éclairés ».

- ❑ Développer la curiosité et favoriser la créativité de l'élève,
- ❑ Aiguiser ses capacités d'analyse de l'œuvre,
- ❑ L'aider à se construire une culture personnelle fondée sur la découverte et l'analyse d'œuvres significatives,
- ❑ Lui faire découvrir les métiers liés aux différentes domaines artistiques et culturels.

L'évaluation et la validation

- ❑ Enregistrement du parcours de l'élève dans un « cahier personnel d'histoire des arts »
- ❑ Évaluation spécifique à chaque niveau scolaire utilisant les supports « Bulletin » et « livret scolaire »
- ❑ Évaluation au Diplôme National du Brevet
- ❑ Acquisition des connaissances et des attitudes relatives à la compétence 5 « culture humaniste »
- ❑ Validation des items de cette compétence définis dans le « Livret Personnel de Compétences ».

Dispositif interdisciplinaire qui nécessitant :

- ❑ Une organisation élaborée et décidée par l'équipe pédagogique dans le cadre du Conseil Pédagogique et amendée par le Chef d'établissement,
- ❑ En lien avec le Projet d'établissement, ainsi que les actions et les sorties organisées par l'équipe,
- ❑ Des choix concertés de thématiques et œuvres d'art étudiées,
- ❑ Des approches des œuvres en lien avec les spécificités de chacune des disciplines engagées.